



Sudbury & District

Health Unit

Service de
santé publique



Ville du Grand Sudbury

Plan D'Intervention En Cas de Canicule

Pour diffusion publique

Version 1.3

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Éléments essentiels	4
Objectifs	4
Rôles et responsabilités	5
Service de santé publique de Sudbury et du district	5
Division de la gestion des urgences de la Ville du Grand Sudbury	5
Activation du Plan d'intervention en cas de canicule	6
Niveau 1 – Avertissement de chaleur	6
Niveau 2 – Alerte de chaleur	6
Niveau 3 – Alerte de chaleur extrême	7
Abandon du Plan d'intervention en cas de canicule	7
Évaluation du Plan d'intervention en cas de canicule	8

Introduction

Les effets de la chaleur sur la santé suscitent énormément d'intérêt depuis les dernières années en raison des événements tragiques survenus récemment comme les canicules qui ont sévi dans les États-Unis en 1995, 1999 et 2006, et en Europe en 2003 et 2006.

Les scientifiques s'entendent tous pour reconnaître l'existence de changements climatiques et prévoient une hausse importante des températures moyennes à travers le monde au cours de ce siècle. Selon les prévisions, le réchauffement planétaire accroîtra le nombre de décès causés par la pollution atmosphérique et la chaleur dans le monde entier. Partout, les villes commencent à élaborer des systèmes d'alerte à la santé et des plans de mesures d'urgence en cas de canicule.

Les effets de la chaleur extrême sur les personnes varient selon leur âge, leur état de santé et leur capacité d'adaptation à la chaleur. Il est difficile pour le corps de maintenir une température interne constante s'il est exposé à une température extrême pendant une période prolongée, sans intervalles de refroidissement comme en procure généralement la nuit par exemple. Ce stress peut hausser la température interne et/ou accroître le stress sur les systèmes respiratoire et circulatoire, et provoquer des problèmes de santé ou même la mort. Il est possible de réduire ce stress en soustrayant le corps à cette chaleur extrême, même si ce n'est que pour une brève période.

Les recherches indiquent que les personnes âgées qui vivent seules sont les plus à risque de morbidité et de mortalité associées à la chaleur. Les autres groupes à risque sont les personnes souffrant de maladies chroniques ou préexistantes, dont la maladie mentale, les enfants, et les gens à faible revenu ou sans abri.

La Ville du Grand Sudbury et le Service de santé publique de Sudbury ont collaboré à l'élaboration d'un Plan d'intervention en cas de canicule pour la Ville du Grand Sudbury.

Le plan des mesures d'urgence est conçu pour alerter les personnes les plus à risque lorsque des conditions de chaleur intense sont imminentes ou présentes, et les inciter à prendre les mesures appropriées.

La meilleure défense contre les problèmes de santé reliés à la chaleur consiste à rester au frais, à boire beaucoup de liquides, à modérer ses activités physiques et à porter des vêtements amples et de couleur pâle.

Le Service de santé publie chaque année des bulletins et du matériel éducatif décrivant les précautions générales à prendre par temps chaud. Ce matériel est distribué au public et à plus de 700 organisations dont les associations sportives, les conseils scolaires, les garderies et les maisons de retraite. De plus, cette information est également offerte en format électronique sur les sites de la Ville du Grand Sudbury et du Service de santé publique.

Éléments essentiels

Les éléments essentiels d'un tel plan comprennent l'éducation et la préparation du public, les systèmes d'alerte et les plans d'intervention.

Éducation du public :

- La campagne Surmonter la chaleur (mai et juin).
- Le site Web de la Ville du Grand Sudbury et du Service de santé publique.
- Les brochures et les publications.
- Les messages dans les médias.

Surveillance :

- La surveillance des prévisions météorologiques.
- L'identification des conditions météorologiques représentant un risque pour la santé des personnes.

Mesures d'urgence :

- Mettre en place les mécanismes requis pour émettre les alertes lorsque des conditions météorologiques représentant un risque pour la santé sont prévues.
- Promouvoir des activités dans le secteur de la santé publique pour éviter l'occurrence de problèmes de santé et de décès.
- Accroître les services d'approche.
- Accroître la surveillance.
- Distribuer le matériel éducatif.
- Distribuer de l'eau en bouteilles aux personnes à risque.
- Déetecter les situations potentiellement dangereuses.
- Ouvrir des centres de rafraîchissement lorsque approprié.
- Prévoir le transport vers les centres de rafraîchissement.

Objectifs

Les objectifs du Plan de mesures d'urgence sont les suivants :

- Veiller à ce que tous les organismes travaillant avec les groupes vulnérables soient informés des précautions à prendre lorsque les températures atteignent des niveaux extrêmes.
- Coordonner une intervention communautaire lorsque les températures atteignent des niveaux extrêmes.
- Veiller à ce que les personnes à risque reçoivent des soins lorsque les températures atteignent des niveaux extrêmes.
- Ouvrir des centres de rafraîchissement lorsque approprié.
- Mettre en œuvre le plan de mesures d'urgence de la Ville lorsque approprié.

Rôles et responsabilités

Le Service de santé publique :

- éduque le public;
- décide de l'activation du Plan d'intervention en cas de canicule;
- avise la Ville du Grand Sudbury pour que l'activation du plan soit annoncée à travers le réseau de communication de la Ville du Grand Sudbury;
- décide, en collaboration avec la Ville du Grand Sudbury, de l'abandon du plan d'urgence lors de mises en état d'alerte de niveaux 2 et 3.

Chaque jour, du 15 mai au 15 octobre, le Service de santé publique surveille la température et les prévisions d'humidex et de smog d'Environnement Canada pour la Ville du Grand Sudbury.

Les prévisions d'humidex sont comparées aux seuils suivants pour déterminer le niveau de mise en garde contre la chaleur à émettre dans la Ville.

Niveau	Mise en garde	Seuil
1	Avertissement de chaleur	Prévision d'humidex de 36 pendant au moins 2 jours consécutifs (48 heures).
2	Alerte de chaleur	Prévision d'humidex de 40 pendant au moins 2 jours consécutifs (48 heures). OU Prévision d'humidex de 36 pendant au moins 2 jours consécutifs (48 heures) avec une alerte de smog.
3	Alerte de chaleur extrême	Prévision d'humidex de 45 pendant au moins 2 jours consécutifs (48 heures) OU Prévision d'humidex de 40 pendant au moins 2 jours consécutifs (48 heures) avec une alerte de smog.

Procédure

Suite à la confirmation du médecin-hygiéniste du Service de santé publique, la mise en garde est déclarée et le processus d'activation décrit dans ce plan est amorcé.

La Ville du Grand Sudbury :

- avise par courriel ses partenaires communautaires et les organismes de santé reliés à son réseau de communication de l'activation du plan des mesures d'urgence;
- ouvre les centres de rafraîchissement lorsque approprié;
- prolonge les heures de supervision des plages publiques;

Activation du Plan d'intervention en cas de canicule

Les mesures suivantes sont prises lorsqu'une mise en garde contre la chaleur est émise :

Niveau 1 – Avertissement de chaleur

- Le Service de santé publique avise la Ville du Grand Sudbury (Division de gestion des urgences) de la déclaration.
- La Division de gestion des urgences de la Ville du Grand Sudbury utilise son réseau de communication pour aviser tous les partenaires communautaires concernés par le Plan d'intervention en cas de canicule.
- Le Service de santé publique émet un communiqué de presse contenant les informations suivantes :
 - le niveau de mise en garde déclaré;
 - les critères sur lesquels s'appuie la décision d'émettre la mise en garde;
 - de l'information sur les effets de la chaleur sur la santé;
 - les mesures de protection recommandées pour le public;
 - les mesures de prévention recommandées pour le public s'il y a lieu (stratégies de réduction du smog par exemple);
 - les moyens d'obtenir plus d'information;
 - la nécessité pour les citoyens de vérifier l'état de leurs amis, membres de la famille et voisins qui peuvent être vulnérables à la chaleur et avoir besoin d'aide dans la mise en œuvre des mesures de protection recommandées;
 - Le Service de santé publique répond aux demandes des médias concernant la santé et affiche les communiqués de presse sur son site Web.
 - La Ville du Grand Sudbury affiche également les communiqués de presse sur son site Web.

Niveau 2 – Alerte de chaleur

- Toutes les mesures indiquées au Niveau 1 sont maintenues.
- Les communiqués de presse sont préparés et émis conjointement par la Ville du Grand Sudbury et le Service de santé publique.
- La Ville du Grand Sudbury peut mettre en application une ou chacune de ces mesures supplémentaires s'il y a lieu :
 - distribuer de l'eau en bouteilles aux personnes vulnérables, en collaboration avec les partenaires communautaires comme la Croix-Rouge;
 - prolonger les heures d'ouverture des piscines publiques et augmenter le nombre de piscines publiques ouvertes au public;
 - demander aux services publics locaux de suspendre toutes les annulations de service jusqu'à la déclaration de la fin de l'alerte de chaleur;
 - prolonger les heures d'ouverture et de supervision de toutes les plages municipales;

- ouvrir des centres de rafraîchissement dans les sites de la Ville :
 - les bibliothèques publiques, les centres de services aux citoyens;
 - le centre communautaire de Garson - Garson
 - le centre communautaire McClelland – Copper Cliff
 - le centre communautaire T.M. Davies - Lively
 - le centre communautaire Kinsmen - Lively
 - le centre communautaire Dr Edgar Leclair – Azilda
 - le centre récréatif de Dowling – Dowling
 - le centre communautaire Centennial – Hanmer.

Niveau 3 – Alerte de chaleur extrême

- Toutes les mesures indiquées aux Niveaux 1 et 2 sont maintenues.
- Les communiqués de presse sont préparés et émis conjointement par la Ville du Grand Sudbury et le Service de santé publique.
- La Ville du Grand Sudbury peut mettre en application une ou chacune de ces mesures supplémentaires s'il y a lieu :
 - l'activation du Plan d'intervention en cas d'urgence de la Ville du Grand Sudbury :
 - la notification du groupe de contrôle de la communauté;
 - la prolongation des heures d'ouverture des centres de rafraîchissement à 24 heures par jour;
 - l'évacuation des personnes à haut risque vers les centres de rafraîchissement;
 - un service de transport gratuit du Transit du Grand Sudbury vers les centres de rafraîchissement.
 - l'accroissement des services d'approche en mobilisant :
 - . les policiers,
 - . les facteurs,
 - . les employés des entreprises de services publics;
 - accroître la distribution d'eau;
 - distribuer des ventilateurs.

Abandon du Plan d'intervention en cas de canicule

Niveau 1 - Avertissement de chaleur :

Il n'y a pas lieu de mettre fin à l'application des mesures indiquées pour un avertissement de chaleur de niveau 1.

Le Service de santé publique, en consultation avec la Ville du Grand Sudbury, a la responsabilité de déclarer la fin d'un état d'alerte de chaleur de niveaux 2 et 3. L'abandon du Plan de mesures d'urgence est effectif seulement suite à la confirmation de la Division de la santé environnementale du Service de santé publique et du médecin-hygieniste.

Le Service de santé publique avise la Ville du Grand Sudbury (Division de gestion des urgences) de la déclaration.

La déclaration de la fin de l'état d'alerte sera communiquée aux partenaires communautaires par l'entremise du réseau de communication de la Division de gestion des urgences de la Ville du Grand Sudbury.

La fin d'un état d'alerte de chaleur de niveau 2 ou d'un état d'alerte de chaleur extrême de niveau 3 ne peut être annoncée que lorsque les prévisions d'Environnement Canada ne comportent pas d'indice d'humidex dépassant le seuil ni d'alerte de smog pendant deux jours consécutifs (c.-à-d. la journée même et le lendemain).

Il est recommandé de baser la décision d'émettre une déclaration de fin d'état d'alerte sur des seuils conservateurs car il est reconnu que l'abandon prématûr de l'application de mesures d'urgences municipales et publiques lors de chaleurs extrêmes est associé à des décès additionnels.

Suivant la confirmation, un communiqué de presse sera émis conjointement par la Ville du Grand Sudbury et le Service de santé publique.

Le communiqué de presse servira à :

- annoncer la déclaration de la fin de l'état d'alerte de chaleur;
- préciser les critères sur lesquels s'appuie la décision de déclarer la fin de l'état d'alerte;
- préciser le besoin de continuer à surveiller les effets de la chaleur sur la santé des personnes à risque car il peut y avoir un intervalle entre l'exposition à la chaleur et ses effets adverses sur la santé;
- indiquer les lieux où le public peut obtenir plus d'information;
- annoncer la fermeture des centres de rafraîchissement.

Évaluation du Plan d'intervention en cas de canicule

La Ville du Grand Sudbury et le Service de santé publique de Sudbury examineront chaque année l'efficacité du Plan d'intervention en cas de canicule et y apporteront les révisions nécessaires.

L'information relative à l'exécution du Plan d'intervention en cas de canicule sera recueillie, tel le nombre de mises en garde émises, le nombre de journées faisant l'objet des mises en garde, les mesures adoptées et les coûts estimés.